

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSSSC-004 DPsy Programme de doctorat professionnel en psychologie

Tiré à part du procès-verbal SCDP-241202

R : 05-SCDP-241202

Jean-François Thibault, appuyé par Annie Hélène Boudreau, propose :

« Que les décisions révisées suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 05

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Projet d'amélioration de la gestion du programme
G-3 ENCADREMENT	Que le CES en psychologie (DPsy) assure la conformité des politiques et procédures du programme en ce qui concerne l'accessibilité et les mesures d'adaptation destinées aux personnes candidates et aux personnes inscrites ayant une incapacité autre qu'une incapacité physique ou sensorielle (norme VI).
G-6 RECRUTEMENT	Que le CES en psychologie (DPsy) s'assure que la documentation sur le programme destinée au public sur le site web est complète et inclut les rapports sur la diversité des personnes inscrites au programme tout en respectant la confidentialité (norme III.A et VII).
G-6 RECRUTEMENT	Que le CES en psychologie (DPsy) assure la conformité des politiques et procédures du programme en ce qui concerne les demandes d'équivalences de personnes candidates ayant une formation supérieure au baccalauréat (norme I.B.3) et que ces informations soient clarifiées dans la documentation destinée aux personnes étudiantes.
G-7 RESSOURCES	Que le CES en psychologie (DPsy) prenne des mesures concrètes pour intégrer l'ÉDI-D dans le programme de D. Psy. afin d'augmenter la diversité du corps professoral, des personnes inscrites et des superviseuses et superviseurs de stages (norme III.A-B).
G-10 AUTRES	Que le CES en psychologie (DPsy) s'assure que la rétroaction étudiante sur le fonctionnement du programme est recueillie régulièrement et que des améliorations sont apportées, le cas échéant (normes II.I et IV.A).
	Projet de modifications mineures
M-1 STRUCTURE	Que le CES en psychologie (DPsy) s'assure que le cours portant sur l'élaboration et l'évaluation de programmes soit suivi par les personnes étudiantes inscrites au programme (norme II.F.3).

M-6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES en psychologie (DPsy) élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie universitaire.
M-6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le CES en psychologie (DPsy) revoie les résultats d'apprentissage généraux (RAG) des cours pour s'assurer que le résultat d'apprentissage de programme (RAP) exigeant des connaissances sur l'histoire et les systèmes de la psychologie soit atteint (norme II.E).

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FADM-003 ADMN Programmes en administration des affaires

Tiré à part du procès-verbal SCDP-241202

R : 03-SCDP-241202

Jean-François Thibault, appuyé par Simon Thériault, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-3 ENCADREMENT	Que le personnel enseignant en administration inscrive dans les plans de cours des programmes en management l'utilisation du courriel universitaire comme outil de communication et un délai de réponse ne dépassant pas 2 jours ouvrables en moyenne de la part du personnel enseignant.
G-4 R-D-C	Que le corps professoral en administration collabore avec des entreprises dans le cadre de leurs recherches afin de favoriser l'application des connaissances sur le terrain.
G-5 COLLABORATION	Que l'UARD en administration organise une rencontre réseau au moins une fois par session avec les membres du corps professoral et du personnel enseignant des trois campus afin d'échanger sur les enjeux des programmes.
G-9 PÉDAGOGIE	Que l'UARD en administration, en collaboration avec une personne-ressource du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire, diversifie les approches pédagogiques dans les cours afin de permettre aux personnes inscrites d'appliquer les compétences acquises.
G-10 AUTRES	Que l'UARD en administration organise une rencontre au moins une fois par année avec des personnes diplômées du milieu dans le but d'améliorer les programmes en management.
	Projet de modifications mineures
M-1 STRUCTURE	Que l'UARD en administration s'assure de l'uniformité du nombre de crédits nécessaires à l'obtention d'une mineure et d'un certificat au sein des programmes en management.

M-2 MODE DE PRESTATION	Que l’UARD en administration, en collaboration avec une personne-ressource du Centre d’excellence réseau en pédagogie universitaire, optimise les ressources professorales à travers le réseau (action 3.2.3) en intégrant des cours hybrides ou multimodaux.
M-3 CONDITIONS	Que l’UARD en administration réduise les entraves dans les parcours académiques (action 3.2.1) et améliore la réussite et l’expérience des personnes étudiantes de l’international (ex. en ajoutant MATH1153 (Intro math des affaires) comme préalable aux cours pertinents de niveau 2000 ou 3000).
M-4 BANQUE DE COURS	Que l’UARD en administration revoie le titre des cours afin de mieux refléter le contenu offert (ex. ADMN1220, ADMN2250 et ADMN4214).
M-6 RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE	Que l’UARD en administration établisse une grille de compétences professionnelles à développer dans les programmes en management en se basant sur un modèle reconnu.
M-6 RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE	Que l’UARD en administration revoie, en collaboration avec le Centre d’excellence réseau en pédagogie universitaire, les résultats d’apprentissage généraux (RAG) des cours en les arrimant avec la grille de compétences professionnelles.
M-6 RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE	Que l’UARD en administration élabore les résultats d’apprentissage des programmes (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d’apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d’excellence réseau en pédagogie universitaire.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FADM-005 ADGO Programmes en gestion des opérations

Tiré à part du procès-verbal SCDP-241202

R : 04-SCDP-241202

Jean-François Thibault, appuyé par Alex Brownstein, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-4 R-D-C	Que le corps professoral en administration (GOP) rencontre le Bureau de soutien à l'innovation (BSI) annuellement et collabore avec les autres instances pertinentes pour exploiter les opportunités de financement, de partenariats et de soutien aux initiatives de recherche.
G-4 R-D-C	Que le décanat s'assure que le corps professoral a une charge du travail qui lui permet de s'acquitter de ses responsabilités professorales, de développer ses programmes de recherches et, pour la faculté, de les valoriser.
G-5 COLLABORATION	Que l'UARD en administration (GOP) renforce les liens avec l'industrie (ex. intervenantes et d'intervenants externes dans les cours, visites industrielles, stages, conférences, journées portes ouvertes).
G-7 RESSOURCES	Que l'UARD en administration (GOP) communique ses besoins à la DGT annuellement afin d'améliorer l'accès du personnel enseignant et des personnes inscrites aux ressources informatiques et d'optimiser l'utilisation des plateformes d'apprentissage en ligne et des logiciels éducatifs.
G-8 RÉTENTION	Que l'UARD en administration (GOP) développe et soutienne des initiatives qui permettent aux personnes étudiantes de participer activement à la vie universitaire, facultaire et départementale y compris les comités de programme, les associations et les événements, pour enrichir leur expérience étudiante.

G-9 PÉDAGOGIE	Que l'UARD en administration (GOP), en collaboration avec une personne ressource du Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire, participe à des activités de perfectionnement professionnel sur les outils numériques et pédagogiques pour améliorer en continu la qualité de l'enseignement.
	Projet de modifications mineures
M-4 BANQUE DE COURS	Que l'UARD en administration (GOP) crée deux nouveaux cours visant la chaîne d'approvisionnement (exemple le transport) et l'amélioration des processus respectivement.
M-4 BANQUE DE COURS	Que l'UARD en administration (GOP) révise et actualise le contenu des cours actuels pour les rendre plus attrayants.
M-6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD en administration (GOP) propose une certification dans le cadre du BAA (gestion des opérations) après avoir examiné les certificats qui existent dans le domaine (ex. ceinture blanche du Lean Six Sigma).
M-6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD en administration (GOP) revoie, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire.
M-6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que l'UARD en administration (GOP) élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) pour publication au répertoire après avoir revu, en les actualisant, les résultats d'apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSCI-002 BICH Programmes en biochimie

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250210

R : 03-SCDP-250210

Jean-François Thibault, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-2.1 COURS	Que l’UARD de chimie et biochimie effectue la modernisation et le renouvellement du contenu des cours de laboratoire offerts au premier cycle.
G-2.2 COURS	Que l’UARD de chimie et biochimie, en collaboration avec la Faculté des sciences, intègre des interventions sur les principes de l’EDI-D aux cours obligatoires des programmes de biochimie et invite des personnes conférencières pour échanger sur des thématiques liées à l’EDI-D dans les conférences départementales et facultaires.
G-3 ENCADREMENT	Que l’UARD de chimie et biochimie uniformise les lignes directrices sur les normes de rédaction des rapports de laboratoire.
G-7 RESSOURCES	Que l’UARD de chimie et biochimie explore, en collaboration avec la FESR, des mécanismes permettant de solidifier le support disponible aux chercheuses et chercheurs autant à des fins administratives que de recrutement.
G-10 AUTRES	Qu'une représentante ou un représentant des chargées ou chargés de cours en biochimie siège au Comité des programmes de biochimie.
	Projet de modifications mineures
M-1.1 STRUCTURE	Que l’UARD de chimie et biochimie effectue un suivi formel auprès des alumni et des employeurs pour identifier les forces et les lacunes, s’il y a lieu, relevées dans les programmes de biochimie suite à l'intégration des alumni au marché du travail.

M-1.2 STRUCTURE	Que les membres de l’UARD de chimie et biochimie soient parties prenantes du processus d’évaluation des programmes COOP afin de faire valoir les particularités des programmes COOP de biochimie.
M-4 BANQUE DE COURS	Que l’UARD de chimie et biochimie révise la banque de cours, en veillant à réduire le chevauchement de matière dans les cours et à y intégrer les notions de bio-informatique, de statistiques et dans les cours propres à la discipline.
M-9 CRÉATION	Que l’UARD de chimie et biochimie participe aux discussions visant la création des microprogrammes portant sur des thématiques d’intérêt rattachées à la biochimie, par exemple la bio-informatique.
	Amélioration continue
M-6.1 RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE	Que l’UARD de chimie et biochimie revoie, en les actualisant, les résultats d’apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire (CERPUCE).
M-6.2 RÉSULTATS D’APPRENTISSAGE	Que l’UARD de chimie et biochimie élabore les résultats d’apprentissage du programme (RAP) en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire (CERPUCE) après avoir revu, en les actualisant, les résultats d’apprentissage généraux (RAG) pour chacun des cours.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

FSCI-007 DSS Diplôme préparatoire aux sciences de la santé

Tiré à part du procès-verbal SCDP-250210

R : 04-SCDP-250210

Céline Surette, appuyé par Alex Brownstein, propose :

« Que les décisions suivantes soient adoptées ».

Vote sur R : 04

unanime

ADOPTÉ

CATÉGORIE	DÉCISION FINALE DU SCDP
	Améliorations de la gestion du programme
G-2 COURS	Que le Comité pédagogique réseau du DSS, en collaboration avec la Faculté des sciences, intègre des interventions sur les principes de l'EDI-D aux cours obligatoires du programme de DSS et invite des personnes conférencières pour échanger sur des thématiques liées à l'EDI-D dans les conférences facultaires.
G-3 ENCADREMENT	Que le Comité pédagogique réseau du DSS tienne des activités visant à faciliter la transition des personnes étudiantes du programme vers les programmes en santé et autres programmes disciplinaires, incluant les transitions de campus.
G-3 ENCADREMENT	Que le Comité pédagogique réseau du DSS coordonne les ateliers destinés à la préparation aux tests CASPer et MEM menant aux programmes en santé et s'assure que toutes les personnes étudiantes du programme des trois campus soient informées de ces ateliers. [Note : CASPer est un test de jugement situationnel en ligne (Computer-based Assessment for Sampling Personal Characteristics); MEM désigne l'évaluation par mini-entrevues multiples].
G-8.1 RÉTENTION	Que le Comité pédagogique réseau du DSS collabore avec le Bureau de la recherche institutionnelle pour évaluer la satisfaction et le bien-être des personnes étudiantes du programme et développe un plan d'intervention sur la base des résultats en collaboration avec les associations étudiantes.

G-8.2 RÉTENTION	Que le Comité pédagogique réseau du DSS, en collaboration avec les services de santé et psychologie, sensibilise les membres du corps professoral et les personnes étudiantes du programme aux enjeux de la compétition liés à la performance et les outille avec des formations.
G-9.1 PÉDAGOGIE	Que la Faculté des sciences voie à la création d'un comité pédagogique réseau spécifique au DSS pour assurer l'amélioration continue du programme.
G-9.2 PÉDAGOGIE	Que les membres du corps professoral et du personnel enseignant diversifient leurs méthodes pédagogiques et/ou les modes d'évaluation préconisés en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire (CERPUCE).
	Projet de modifications mineures
M-1 STRUCTURE	Que le Comité pédagogique réseau du DSS réduise le nombre de crédits exigés de 65 à 60 crédits afin que le diplôme soit conforme aux exigences de la CESPМ.
	Amélioration continue
M-6.1 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le Comité pédagogique réseau du DSS, en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire (CERPUCE), identifie les cours pour lesquels les résultats d'apprentissages généraux pourraient intégrer le développement de compétences transversales exigées par les programmes de santé post-DSS (ex. résolution de problèmes, autonomie, collaboration interdisciplinaire) afin de faciliter la transition vers ces programmes et collabore avec les UARD concernés pour faire les modifications.
M-6.2 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE	Que le Comité pédagogique réseau du DSS élabore les résultats d'apprentissage du programme (RAP) en collaboration avec le Centre d'excellence réseau en pédagogie universitaire (CERPUCE).